



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 22 Juin 2011

Date de la convocation 15 Juin 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle</p> <p>BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,</p> <p>CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,</p> <p>CANET : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.MALBEC Sylvain,</p> <p>CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude,</p> <p>CLERMONT L'HERAULT : M GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée,</p> <p>FONTES : M. BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,</p> <p>LACOSTE : M.SAN MARTIN Bernard,</p> <p>LIAUSSON : M.BETZ Bruno,</p> <p>LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain,</p> <p>MERIFONS : M.VIALA Daniel,</p> <p>MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,</p> <p>NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard</p> <p>OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,</p> <p>PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François,</p> <p>PERET : M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,</p> <p>USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian</p> <p>VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,</p> <p>VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.REVEL Claude à Mme M SEGURA René, M BORE Jacques à Mme FABRE Maryse Mme BARRE Berthe à M.LACROIX Jean-Claude M.BAISSE Robert à M. BRUN Olivier, M.VENTRE Philippe à M.SAN MARTIN Bernard M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel M.LIEB François à M.MARTINEZ Antoine, M.LEBREAU Jean Jacques à M.GIL Claude,</p>

Objet : Convention de mise à disposition d'un agent à la commune de Paulhan.

Monsieur BRUN informe les membres du conseil communautaire que par délibération en date du 27 janvier 2011, le conseil communautaire a approuvé une convention avec la commune de Paulhan pour la mise à disposition de Monsieur Philippe DUEZ, actuellement animateur au centre de loisirs de Nébien pour la période du 1^{er} Février 2011 au 1^{er} Juillet 2011 sur la base de 15 heures hebdomadaires réparties comme suit : lundi après-midi, mardi et jeudi toute la journée.

Il précise que cette convention arrivant à échéance, il convient de la renouveler aux conditions suivantes :

Monsieur Philippe DUEZ est mis à disposition de la commune de Paulhan à hauteur de 9h30 par semaine pour la période du 4 Juillet 2011 au 5 Aout 2011 afin d'assurer des animations à destination des adolescents.

A compter du 5 septembre 2011 et jusqu'au 3 Juillet 2012, Monsieur DUEZ sera mis à disposition de la commune de Paulhan sur la base de 15 heures hebdomadaires réparties comme suit : lundi après-midi, mardi et jeudi toute la journée. Il interviendra au sein des écoles Georges SAND et Georges Brassens en tant qu'animateur sportif auprès des cycles 2 et 3, dans le respect et dans le cadre des programmes nationaux et en lien avec les objectifs du projet d'école.

Monsieur BRUN précise que le cadre d'intervention de cet agent, son rôle, celui des enseignants ainsi que les conditions de sécurité et de responsabilité feront l'objet d'une convention spécifique entre l'inspection académique, l'agent et l'école.

Il ajoute que le montant de la rémunération et des charges salariales correspondant à la rémunération de Monsieur Philippe DUEZ dans le cadre de sa mise à disposition sera remboursé par la Commune de Paulhan à la Communauté de Communes du Clermontais sur présentation d'un titre de recette trimestriel.
Il convient d'en délibérer.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ADOpte la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et la Commune de Paulhan pour la mise à disposition de Monsieur Philippe DUEZ, telle que présentée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.